



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



ENSEIGNEMENT  
AGRICOLE PUBLIC  
DE NORMANDIE

## CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION TECHNICIEN CYNEGETIQUE

### Objectifs de la formation

Le titulaire du certificat de spécialisation technicien cynégétique gère les habitats et les populations d'espèces animales sauvages, assure des suivis cynégétiques, participe à une gestion durable, participe et encadre des formations et réalise des actions de communication et d'animation cynégétiques.

### Lieu de la formation

Campus agricole de Vire  
CFA et CFPPA  
[www.tracy-vire.fr](http://www.tracy-vire.fr)



APPRENTISSAGE &  
FORMATION CONTINUE

DURÉE 9 mois de septembre à juin

## **CONTENU DE LA FORMATION**

### **Assurer des suivis cynégétiques :**

- Assurer des suivis de population de gibier
- Assurer des suivis d'habitats de gibier
- Participer à des études et expérimentations sur des populations et des habitats de gibier
- Traiter des données cynégétiques recueillies sur le terrain

### **Participer à une gestion cynégétique durable :**

- Contribuer à la mise en place d'une exploitation rationnelle et durable des espèces de gibier
- Intervenir avec des acteurs ruraux à l'échelle d'un territoire

### **Participer à l'organisation matérielle et à l'animation d'actions de formation cynégétique :**

- Participer à la formation des futurs chasseurs
- Participer à la formation des chasseurs
- Participer à la formation des piégeurs

### **Réaliser des actions de communication et d'animation cynégétique :**

- Participer à la communication administrative et technique au sein d'une structure et avec les partenaires
- Réaliser des actions d'animation cynégétique
- Constituer une documentation personnelle afin d'actualiser ses connaissances cynégétiques



## **DÉBOUCHÉS MÉTIERS**

**Technicien.ne cynégétique au sein d'une Fédération Départementale des Chasseurs**

**Technicien.ne à l'Office Français de la Biodiversité**

**Garde particulier au sein d'un groupement d'intérêt cynégétique, d'une association communale de chasse agréée, d'une société de chasse, d'un domaine de chasse privée.**

## **CONDITIONS D'ADMISSION**

Le/la candidat.e doit être âgé.e entre 16 et 29 ans et remplir à l'entrée en formation une des 3 conditions :

1 - Avoir obtenu un des diplômes :

BTA « Gestion de la Faune Sauvage »

Bac Pro « Gestion et Conduite des Travaux Forestiers »

Bac Pro « Gestion des Milieux Naturels de la Faune sauvage »

Bac Techno « Sciences et Technologies de l'Agronomie et de l'Environnement »  
Bac Techno « Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant »

BTS « Gestion et Protection de la Nature »

BTS « Gestion Forestière »

2 - Une année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en rapport direct avec la formation.

3 - Une décision dérogatoire (trois années d'activité professionnelle dans un autre secteur ou d'un autre diplôme).



**Admission étudiée au cas par cas.**